



## Le vol par fausse qualité ou par ruse



**Le vol par fausse qualité ou par ruse est une forme de vol bien particulière, généralement non-violente mais qui repose sur la tromperie.**

Notre département n'est pas épargné par ce genre de méfait et ce sont les personnes âgées qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois isolés, physiquement

affaiblis, détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés.

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire dans votre domicile et détournent votre attention dans l'objectif de vous dérober vos objets de valeur et vos liquidités. Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant votre attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos biens.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche,...

- prétendre une fausse qualité : faux gendarmes, pompiers, employés de mairie,...

- se présenter comme étant des employés du gaz, des eaux, de la Poste, éboueurs,...

## COMMENT VOUS PROTÉGER ?



- ▶ **Limitez l'accès à votre domicile**, équipez votre porte d'un judas et d'un entrebâilleur, vous pouvez aussi parler à travers la porte. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte n'ouvrez jamais immédiatement, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage même si la personne est en tenue de travail. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.
- ▶ **N'hésitez pas à effectuer un contre-appel** pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures, numéros d'appels d'urgence) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente. Si vous ne parvenez pas à joindre le service en question, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **assurez-vous** auprès de l'organisme, éventuellement dans certains cas de la mairie, **de la réalité de cette visite**. Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.
- ▶ **Ne divulguez en aucun cas** l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- ▶ **N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres** « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X » vous donneriez des indications comme quoi vous vivez seul (e).
- ▶ **Ne conservez pas trop d'argent liquide** chez vous.

